

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – Année 2023 / 2024

A REMETTRE OBLIGATOIREMENT A LA MAIRIE D'ANTONNE

TOUT CHANGEMENT DOIT ÊTRE SIGNALÉ A L'ENSEIGNANT(E) DE VOTRE ENFANT ET NOTÉ SUR SON CARNET DE LIAISON

ELEVE :

NOM : Prénom(s) :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CLASSE A LA RENTREE : **SCOLAIRES :**

PARENT 1 :

NOM : Prénom :

ADRESSE :

TEL. Domicile : TEL. Portable : TEL. TRAVAIL :

Adresse mail :

NOMS, Prénoms et numéros de téléphone des personnes autorisées à récupérer votre enfant :

-
-
-

PARENT 2 :

NOM : Prénom :

ADRESSE : (Espace PERIMOUV, 11 rue du Président Wilson, 24000 Périgueux)

TEL. Domicile : TEL. Portable : TEL. TRAVAIL :

Adresse mail : veuillez noter que sans carte de transport votre enfant

NOMS, Prénoms et numéros de téléphone des personnes autorisées à récupérer votre enfant :

-
-
-

TSVP

NOM de l'ENFANT : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

CLASSE :

Parent 1 :

Adresse :

Date de naissance :

Profession** :

Adresse de l'Employeur** :

Parent 2 :

Adresse :

Date de naissance :

Profession** :

Adresse de l'Employeur** :

E-mail parents :

N° Allocataire CAF :

N° de téléphone où joindre les parents en cas d'urgence pendant les repas :

En cas d'intempéries (neige...), autres parents à qui nous pouvons confier votre enfant :

Observations éventuelles concernant l'enfant et pouvant être utiles pour ses repas :

Pour une bonne gestion des services périscolaires du S.I.V.S (cantine, garderie, transport) nous vous demandons de payer vos factures à réception. Afin d'éviter des problèmes de trésorerie pour le S.I.V.S nous serons très vigilants aux paiements de ces services. Si vous rencontrer des difficultés financières nous vous demandons de vous rapprocher d'un des membres du bureau du S.I.V.S par l'intermédiaire du secrétariat de la mairie d'Antonne et Trigonant.

* Les tarifs sont susceptibles d'évoluer en cours d'année

**Facultatif

Si vous souhaitez régler vos factures par prélèvement automatique, adressez vous à la mairie d'Antonne.

Fait à le

Signature du Parent 1

Signature du Parent 2

GARDERIE SCOLAIRE 2023/2024

La garderie scolaire est ouverte de **7 H 00 à 8 H 30 et de 16 H 20 à 18 H 45**

Merci de respecter les horaires de la garderie

TARIFS :

14.09 € /semaine - garderie matin **ET** soir (toute semaine entamée est due)
9.85€ /semaine - garderie matin **OU** soir (toute semaine entamée est due)
4.13 € la séance (matin **OU** soir 2 occasionnelles par semaine maximum).

Je soussigné :
(Nom Prénom du Parent ou du Tuteur de l'enfant)

E-mail :

N° Allocataire CAF :

AUTORISE par la présente les personnes dont les noms suivent à prendre :

NOM DE L'ENFANT : **PRENOM :**

A la garderie scolaire : (mentionner noms, prénoms et adresses des personnes désignées)

.....
.....
.....

N° de téléphone où joindre les parents en cas d'urgence :
.....

Prévoir de fournir un goûter à votre enfant.

Par mesure de sécurité, en dehors des noms figurants sur cette liste, l'enfant ne sera confié à personne d'autre.

La personne non mentionnée ci-dessus, qui se présentera à la garderie devra être munie d'une autorisation écrite, avec signature des parents.

*Pour une bonne gestion des services périscolaires du S.I.V.S (cantine, garderie, transport) nous vous demandons de payer vos factures à réception.
Afin d'éviter des problèmes de trésorerie pour le S.I.V.S nous serons très vigilants aux paiements de ces services.
Si vous rencontrer des difficultés financières nous vous demandons de vous rapprocher d'un des membres du bureau du S.I.V.S par l'intermédiaire du secrétariat de la mairie d'Antonne et Trigonant.*

Fait à le

Signature du Parent 1,

Signature du Parent 2,

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION SCOLAIRE – SIVS**

Siège Social : Mairie d'Antonne
1, place André Chastel
24420 ANTONNE
☎ : 05.53.06.00.07
✉ : mairie@antonne.fr

TARIFS*

Année scolaire 2023-2024

Votés lors du Comité Syndical du 22 mars 2022

CANTINE

⇒ 3.04 € le repas élèves

Veillez noter le n° du service cantine d'Antonne : **05 53 06 48 64**

GARDERIE

De 7h00 à 8h30 et de 16h20 à 18h45

Temps complet ⇒ 14.09 € la semaine (garderie matin et soir)
Mi- temps ⇒ 9.85€ la semaine (garderie matin ou soir)
Occasionnelle ⇒ 4.13 € la séance (matin ou soir / 2 séances maximum par semaine)

Veillez noter le n° du service garderie : **05 53 06 89 80**

NAVETTE (Antonne/Escoire ou Escoire/Antonne)

Les dossiers sont à retirer à la mairie d'Antonne ou à l'espace Périmouv*

*(rue Wilson Périgueux)

Pour une bonne gestion des services périscolaires du S.I.V.S. (cantine, garderie) nous vous demandons de payer vos factures à réception.

Afin d'éviter des problèmes de trésorerie pour le S.I.V.S. nous serons très vigilants aux paiements de ces services. Si vous souhaitez régler vos factures par prélèvement automatique, adressez vous à la mairie d'Antonne.

Si vous rencontrez des difficultés financières nous vous demandons de vous rapprocher d'un des membres du bureau du S.I.V.S, par l'intermédiaire du secrétariat de la mairie d'Antonne et Trigonant au 05.53.06.00.07 ou par mail : mairie@antonne.fr

**Contact SIVS : Mme MEYNARD Laurence au 06.30.21.25.25 ou
GERVEAUX Francis au 06.85.01.38.39**

*Tarifs susceptibles d'être modifiés durant l'année scolaire